



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mercredi 11 décembre 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mercredi 11 décembre 2024 à 14h15, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A (6) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; M. Julien DUBOIS ; M. Jean-Marie HEYDEL (donne procuration à M. Vincent THOMAS) ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Emmanuel PY (donne procuration à M. Julien DUBOIS)

Collège B (4) : M. Éric BOURILLOT ; Mme Florence BOUYER (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; M. Olivier COUTURE ; M. Philippe JUEN (donne procuration à Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE)

Collège Personnel BIATSS (3) : M. Xavier URBAIN ; Mme Vanessa VAIZANT (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT) ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (7) : Mme Lucile CHUPIN ; M. Robinson DAOUST ; M. Lancelot KRYPIEC ; M. Thomas MORAUX ; Mme Jeanne MERLE (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN) ; M. Lyssandre BARON ; M. Ismaïl SALAH (donne procuration à M. Robinson DAOUST)

Invités à titre consultatif : Mme Fanny VAILLAUX

Invités : Mme Sandrine ROUSSEAUX

1. Informations du Président

Création de l'Université Bourgogne Europe (UBE)

Le décret de création de l'établissement public expérimental UBE a été signé le 4 décembre 2024 et est entré en vigueur le 6 décembre 2024.

Jusqu'au 31 décembre 2024, les deux structures (uB et UBE) coexistent. À partir du 1er janvier 2025, l'UBE sera la seule entité à perdurer. Il convient de souligner qu'il s'agit du même établissement public, qui, bien qu'expérimental, poursuit ses activités sous une nouvelle forme.

Pour faciliter la compréhension de ce dispositif novateur, le service de communication a réalisé six vidéos courtes (de 2 à 4 minutes). Ces vidéos, abordant les principaux enjeux de l'EPE, seront prochainement accessibles sur YouTube ainsi que sur la page dédiée à l'UBE.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- qu'est-ce que l'UBE ?
- quelles stratégies pour l'BE ?
- quels changements pour les personnels ?
- quelles perspectives pour les étudiants ?
- quelles compétences sont partagées au sein de l'UBE ?
- quelle est la gouvernance de l'UBE ?

Les statuts de l'UBE ainsi que la stratégie qui la guide seront également publiés sur cette même page.

Au 1er janvier 2025, l'UBE entrera dans une phase transitoire, qui se prolongera jusqu'aux élections des conseils centraux, prévues pour le 18 février 2025. Un Conseil d'Administration provisoire sera constitué, composé des administrateurs en exercice ainsi que des représentants des établissements-composantes et des établissements associés. Pendant cette période, les compétences des autres conseils (CFVU, CAC, CR) sont temporairement déléguées au CA provisoire. Afin de garantir une gouvernance démocratique, des groupes de travail (GT), structurés de manière similaire aux conseils centraux actuels, seront mis en place. Ces groupes auront pour mission de rendre des avis consultatifs avant l'examen d'un dossier par le CA provisoire.

En ce qui concerne les élections, elles se dérouleront sur une journée, le 18 février 2025, de 8h à 19h. Un système de vote à distance sera mis en place, via un mail envoyé aux électeurs.

Interrogé sur le choix de ce mode de scrutin, le Président a précisé qu'il s'agissait d'une option sollicitée par l'ensemble des syndicats, dans le but de favoriser une participation plus large.

Journée nationale du 3 décembre : université en danger

Une assemblée générale de France Universités, regroupant les dirigeants exécutifs des universités et des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, s'est tenue le 21 novembre dernier.

La veille, les Présidents avaient reçu une lettre du Ministère de l'Enseignement Supérieur, partiellement signée, annonçant que, dès 2025, les universités ne recevraient que 99 % de la provision pour charge de services publics. Le 1 % restant serait destiné à la solidarité entre universités.

A l'échelle de notre établissement, cela correspondrait à un prélèvement de 2,4 millions d'euros dans le budget.

Cette mesure fragiliserait d'autant plus le budget après les différentes mesures non compensées par le gouvernement et évaluée à 14 millions d'euros.

Les Présidents, particulièrement mécontents de cette situation, ont exprimé leurs préoccupations lors de discussions internes. Un groupe d'une dizaine de Président, dont M. THOMAS, ont insisté pour organiser une rencontre immédiate avec le Ministre, afin de partager leurs inquiétudes et proposer des solutions.

Quatre points essentiels ont été abordés :

1. la prétendue « réserve de 2,5 milliards d'euros » des universités, souvent mise en avant par Bercy, est un leurre. Cette somme est déjà engagée pour des dépenses prévues, notamment la rénovation de bâtiments. Le fond de roulement ne constitue donc pas un « trésor de guerre ».
2. en 2024, l'uB disposait d'une marge de 14 millions d'euros sur un budget de 210 millions. Si cette somme peut sembler significative en valeur absolue, elle reste proportionnellement faible au regard de l'échelle de l'établissement.
3. le crédit d'impôt recherche (CIR) est un levier important pour le financement de la recherche. Toutefois, une partie de ce CIR pourrait être détournée. En affectant seulement 1 à 2 % du CIR, il serait possible de résoudre une grande partie des difficultés financières des universités.
4. une autre piste de financement pourrait être explorée à travers l'appel à projets France 2030, qui mobilise 54 millions d'euros pour la recherche et la formation. Ne serait-il pas envisageable d'allouer 1 ou 2 % de cette somme aux universités ? Cette possibilité n'a, à ce jour, pas été envisagée.

Malgré ces propositions, le Ministre, bien qu'ayant écouté les Présidents, a persisté dans ses déclarations sur la « réserve de guerre » de 2,5 milliards d'euros. Face à cette situation, les Présidents ont décidé de lancer une action de communication commune, intitulée « Université en danger », le 3 décembre. Cependant, depuis le 4 décembre, suite à la motion de censure, le dialogue avec les interlocuteurs ministériels s'est interrompu.

M. Thomas MORAUX interroge le Président sur la stratégie adoptée par certains établissements, tels que l'Université de Lille, qui ont choisi de fermer leurs portes.

Le Président précise que cette action ne semblait pas efficace, n'attirant l'attention de personne et risquant de nuire davantage à l'établissement concerné. Pour lui, l'objectif reste de convaincre le Ministère que la vision actuelle de l'État concernant le financement des universités est erronée, et de sensibiliser le grand public aux enjeux et aux difficultés auxquels sont confrontées les universités.

Le 6 décembre, le Président a rencontré la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGSIP) et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (Dgri) pour discuter du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance (COMP). Un des principaux points soulevés concernait la mise en œuvre de la stratégie de l'UBE. Depuis, plusieurs actions ont été mises en place, telles que la création de schémas directeurs sur le handicap et sur le développement durable.

L'établissement dispose jusqu'à la fin janvier 2025 pour réajuster ses propositions et mieux intégrer les priorités de l'EPE. Le fond espéré à ce titre s'élève à 0,8 % de la subvention pour charge de service public, soit environ 6,2 millions d'euros.

Changement du site internet

La bascule du site internet (uB vers UBE) est prévue pour le 6 janvier 2025. Le nouveau nom de domaine a déjà été acquis, et toutes les adresses mail seront désormais sous la forme (...@ube.fr).

Un travail considérable a été accompli par le service communication et la DNUM pour préparer cette transition. Bien qu'il soit techniquement complexe de procéder à un basculement simultané des adresses mail pour l'ensemble de l'université, cette opération se déroulera progressivement. Les utilisateurs n'auront pas à s'inquiéter, car aucune interruption de service n'est à prévoir. Il n'y aura donc aucun impact sur le fonctionnement quotidien des personnes concernées.

- 2. Motion présentée par les élus de la liste « Bouge ton campus » : pour faire la différence » avec la FEBIA relative à la création de groupes de travail pour la mise en place d'un dispositif de dispense menstruelle à destination des étudiants pour la rentrée 2025-2026**

M. Robinson DAOUST, Vice-Président étudiant, présente une motion visant à instaurer un dispositif de dispense menstruelle pour les étudiants, effectif dès la rentrée 2025-2026. Il rappelle que le Conseil d'Administration (CA) de janvier avait déjà reconnu la nécessité d'un congé menstruel.

Le Président précise que, bien que le CA ait adopté la motion, les élections ont empêché l'engagement de l'équipe suivante sur ce sujet. Mme Carine MICHEL-COLENT, Vice-Présidente de la CFVU, ajoute que la Gouvernance soutient pleinement la création d'un groupe de travail pour aborder cette thématique avec justesse. Ces groupes, réunissant divers interlocuteurs, seront mis en place dès janvier afin de permettre une participation large et constructive.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

4. Compte-rendu des travaux des commissions

- Vie étudiante du 12/11/2024

M. Pita, Responsable de la vie étudiante, présente le compte rendu de la commission de la vie étudiante, qui s'est tenue le 12 novembre. Cette séance de rattrapage a concerné l'association QAPQ, une association corporative liée au master en assurance qualité des produits de santé de l'UFR Santé. L'objectif de l'association est de renforcer le sentiment d'appartenance, soutenir les initiatives et projets des étudiants du master, et développer un réseau de partenaires et d'anciens étudiants.

La demande de labellisation s'inscrit dans le cadre des 30 ans du master, qui seront célébrés l'année prochaine. Elle inclut également une demande de mise à disposition de la salle Multiplex et de fonds FSDIE. La commission a donné un avis favorable à cette demande, à l'unanimité.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

- FSDIE du 12/11/2024

Une commission FSDIE de rattrapage s'est tenue le 12 novembre pour examiner deux dossiers qui n'avaient pas pu être étudiés lors de la précédente commission.

Le premier dossier concerne l'association **ESN INSDIJON**, qui présente un projet d'organisation d'un week-end de formation pour ses membres. Elle sollicite une aide de 750 € auprès du FSDIE pour un budget total de 1 550,30 €. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le second dossier concerne l'association **DE TAILLE ET D'ESTOC**, qui organise les XXIIèmes Rencontres Internationales des Arts Martiaux Européens, prévues du 29 mai au 1er juin 2025 sur le campus. La demande de financement auprès du FSDIE s'élève à 5 500 €, pour un budget total de 51 046,24 €. La commission a donné un avis favorable pour un montant de 5 200 €, tout en émettant une réserve concernant les devis d'alcool, jugés excessifs. Il a été conseillé à l'association de réfléchir à la diversification de ses sources de financement, notamment en sollicitant des subventions de la ville, du Département, de la Région ou même du CROUS, qui pourraient être intéressés à soutenir ce projet de grande envergure valorisant le territoire.

Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE soulève deux remarques concernant le dossier de l'association DE TAILLE ET D'ESTOC. Tout d'abord, elle note que l'association dispose déjà de plusieurs sources de financement, étant donné la taille de son budget, et elle interroge sur la pertinence de financer un événement comportant une quantité importante d'alcool, ce qui pourrait poser problème.

En réponse, il est précisé que les ressources financières pour l'événement proviennent principalement de la participation des participants eux-mêmes, de la contribution de l'uB à hauteur de 5 200 €, ainsi que des fonds propres de l'association. La commission a encouragé l'association à diversifier ses sources de financement afin de réduire le coût pour les étudiants. De plus, un montant de 300 €, correspondant à des factures d'alcool, a été retiré du budget. Le FSDIE, dans son étude, limite le financement à deux verres d'alcool par étudiant.

M. Julien DUBOIS fait remarquer que la somme reste tout de même importante.

En réponse, il est précisé que l'association pouvait solliciter jusqu'à 50 % de financement pour son budget auprès du FSDIE, ce qui justifie la demande de subvention.

Mme LAIGNEAU-FONTAINE s'interroge ensuite sur l'existence d'un budget de 51 000 €, qui lui semble particulièrement élevé pour ce type d'événement.

La réponse apportée indique que le budget est conséquent car il s'agit d'un festival de quatre jours, et que c'est la deuxième édition. Ce montant comprend notamment les frais d'hébergement pour les participants internationaux, qui viennent de différents pays à travers le monde, ainsi que le paiement des interventions de professionnels internationaux (en provenance de Singapour, de l'Union Européenne et d'autres pays européens). Ces coûts expliquent en grande partie le montant total du budget. Les rencontres sont conçues comme un lieu de partage et d'échanges entre des spécialistes du domaine.

M. Lancelot KRYPIEC complète en précisant qu'il s'agit d'un événement de niche, rassemblant des experts dans ce domaine particulier. Par conséquent, la somme demandée ne semble pas déraisonnable compte tenu de l'expertise requise pour cet événement.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité <table> <tr> <td>Membres élus présents ou représentés : 21</td><td>Suffrages exprimés : 18</td></tr> <tr> <td>Ne prend pas part au vote : 0</td><td>Contre : 0</td></tr> <tr> <td>Abstention : 3</td><td>Pour : 18</td></tr> </table>	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 18	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0	Abstention : 3	Pour : 18
Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 18						
Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0						
Abstention : 3	Pour : 18						

5. Compte-rendu des travaux de la pédagogie du 14/11/2024

5.1 Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente cinq projets internationaux :

- un partenariat avec l'Université de Nanjing Tech (Chine) pour la création d'un double diplôme dans le cadre du Master Vibot (parcours Computer Vision). Ce programme, d'une durée de trois ans, se déroule à raison d'un an au centre Condorcet et de deux ans en Chine. L'effectif est limité à dix étudiants. Le principe est d'assurer un contrôle complet sur le processus d'attribution des diplômes, avec un tiers des enseignements dispensés par les enseignants du programme Vibot.

- deux projets d'échanges non diplômants entre l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers et deux établissements partenaires : l'Amrita Vishwa Vidyapeetham, une université indienne spécialisée en informatique, et la Nanyang Polytechnic de Singapour, dans le domaine du management. Ces échanges permettent aux étudiants de suivre un ou deux semestres dans ces institutions sur la base d'une réciprocité totale, avec attribution de crédits, mais sans délivrance de diplôme.
- un accord de coopération scientifique tripartite avec l'université de Sojo (Japon), visant à renforcer les liens entre l'UMR PAM et le Biotechnology Research Development Association. Ce partenariat comprend l'organisation annuelle de workshops alternés entre les deux villes. Bien qu'encore provisoire, l'ambition est d'étendre cette coopération à d'autres établissements de l'UBE.
- un projet d'annexe financière qui s'inscrit dans un partenariat entre Polytech Dijon et l'Institut Universitaire de la Côte (Cameroun). Il consistait en l'organisation d'une école d'hiver du 25 au 29 novembre 2024, à laquelle participaient six à sept enseignants de l'uB. L'annexe financière prévoit un financement de 10 000 € par Polytech Dijon pour la tenue d'un colloque sur l'intelligence artificielle, organisé par l'IUC. Ce financement est issu d'une subvention de l'Ambassade de France, qui sera reversée à l'IUC pour la gestion locale du séminaire.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Suffrages exprimés : 20 Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 20
----------------------	--

Bilan des masters internationaux

M. Gregory WEGMANN présente le bilan des masters internationaux.

Dans le cadre des réformes structurelles, l'ensemble des masters internationaux a été centralisé, y compris ceux auparavant gérés par la COMUE UBFC. À l'uB, on dénombre entre 16 et 17 masters internationaux, selon la méthode de découpage par mention et parcours. Cette année, l'évaluation porte sur 15 programmes de master.

Campagne de candidature 2024/2025

Les résultats de la campagne de candidature sont prometteurs : 2 829 dossiers ont été reçus, répartis en 2 568 candidatures internationales et 261 nationales. Bien que ces masters accueillent principalement des étudiants internationaux, une part d'étudiants nationaux y est également présente. La majorité des candidats sont des primo-arrivants à l'uB.

Concernant la répartition par sexe, il y a une légère majorité d'hommes, ce qui s'explique par le fait que la plupart des masters proposés sont dans le domaine des sciences formelles. Les pays les plus représentés parmi les candidats sont le Pakistan, le Nigéria, l'Inde et le Liban. En ce qui concerne l'Allemagne, un partenariat spécifique avec l'Université de Mayence dans le cadre du programme ForTheMicrobs est à souligner.

La dynamique autour des masters dispensés en anglais continue de se renforcer. Les étudiants sélectionnés dans ces programmes connaissent un taux de réussite élevé, en raison de la rigueur du processus de sélection. Les candidatures peuvent être soumises via diverses plateformes, notamment *Mon Master*, qui redirige également vers d'autres sites de candidature.

Info CFVU	
----------------------	--

5.2 Offre de formation 2024-2025 :

- UMDPCS – Création de diplômes inter-universitaires (DIU) :

DIU Intelligence Artificielle Générative en santé

Le Professeur Patrick CAILLET, chef de service du laboratoire de génétique chromosomique et moléculaire UFR des Sciences de Santé, présente le projet de création d'un DIU en Intelligence Artificielle Générative en Santé, fruit d'une collaboration entre les universités de Caen, Paris et Nantes.

Le nombre de DU et DIU dans le domaine de la santé numérique reste encore limité, avec seulement 14 formations en numérique santé à ce jour. Ce DIU GEN-IAs a pour objectifs de faire comprendre les concepts théoriques de l'IA générative et son impact sur le secteur de la santé, mais également d'aborder les enjeux éthiques, réglementaires et économiques associés à l'introduction de ces technologies dans les pratiques médicales.

La formation, d'une durée de 80 heures, se déroule exclusivement en distanciel et comprend un enseignement en e-learning. Les modules débuteront le 8 janvier et se tiendront tous les quinze jours, avec la participation de 30 experts, tant nationaux qu'internationaux (notamment du Canada et d'autres pays).

À l'issue du programme, un événement original, le Prompt'hons, sera organisé sous la forme d'un hackathon en IA Générative. Les participants y développeront des algorithmes utilisant l'IA générative, marquant ainsi une première internationale dans ce domaine.

DIU Stéatothépatite dysmétabolique

Le Docteur Thomas MOUILLOT, MCU-PH à l'UFR de Sciences de la santé de l'Université de Bourgogne, et praticien hospitalier au sein du service d'hépatogastro-entérologie du CHU de Dijon, présente le DIU sur la Stéatothépatite Dysmétabolique. Cette pathologie, plus communément appelée « maladie du foie gras », touche environ un quart de la population mondiale.

Ce DU est déjà en place à l'Université d'Angers, mais l'objectif est désormais de le transformer en DIU, dispensé en distanciel avec une journée de formation en présentiel par an. Il s'agit du seul DU francophone traitant de cette pathologie fréquente, pour laquelle les lacunes dans la formation des étudiants sont encore importantes. Ce programme vise à former l'ensemble des professionnels de santé concernés : médecins, internes et chercheurs.

Mme MICHEL-COLENT s'interroge sur la possibilité d'intégrer, à l'avenir, ces contenus dans la formation initiale des étudiants en médecine.

À l'heure actuelle, 28 heures de formation sont déjà prévues dans les programmes existants, bien que l'IA générative n'y soit pas encore incluse. Toutefois, il serait envisageable d'ajouter un module spécifique destiné aux étudiants. Quant à la Stéatothépatite, cette pathologie ne fait pas encore partie des modules attendus dans les cursus existants. La formation proposée vient combler ce vide, en particulier pour les internes, dans un domaine où la recherche est particulièrement active et riche en innovations.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 20
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 1	Pour : 20

- UFR Lettres et philosophie : Modification du DU sens de la peine et analyse de pratiques

Mme MICHEL-COLENT fait la présentation de ce point. Le Diplôme Universitaire (DU) "Sens de la peine et analyse des pratiques professionnelles" est proposé en complément de la formation continue dispensée par

l'École nationale d'administration pénitentiaire. Il permet aux agents de réfléchir de manière critique sur leur pratique professionnelle et d'améliorer ainsi la prise en charge de la population carcérale.

Les modifications apportées, qui sont basées sur le procès-verbal du Conseil de l'UFR Lettres et Philosophie, ont été approuvées à l'unanimité. Une douzaine de participants sont inscrits pour l'année universitaire 2024-2025. Les modifications proposées portent sur quelques changements d'intitulés ainsi qu'une révision du volume horaire, qui passe de 125 heures (90 heures de cours magistraux et 35 heures de travaux dirigés) à 96 heures (84 heures de cours magistraux et 12 heures de travaux dirigés).

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 21

5.3 Offre de formation 2024-2025 :

- Création d'un nouveau parcours : Master mention Droit des affaires, parcours droit numérique

M. Pierre BORDAIS, maître de conférences et Responsable de cette formation, présente une proposition de création d'un parcours droit du numérique mention droit des affaires, pour lequel l'uB est déjà accréditée.

Les raisons principales qui justifient cette proposition sont les suivantes :

- la multiplication des enjeux sociétaux, avec l'évolution rapide des technologies telles que l'intelligence artificielle (IA) et la cybersécurité, qui génèrent de nouvelles problématiques numériques. Ces enjeux nécessitent une conformité juridique renforcée, et le besoin de juristes spécialisés dans le secteur numérique devient de plus en plus important.
- la demande pour les Masters en Droit du numérique est en forte croissance. Cette spécialité est de plus en plus recherchée sur le marché, et l'uB aurait ainsi l'opportunité de se positionner parmi les premières universités à proposer une telle formation, attirant ainsi un grand nombre d'étudiants.

La création d'une mention distincte « Droit du numérique » n'est pas envisageable à ce jour, bien que cet objectif soit visé à long terme. Dans le cadre du M1, le programme actuel de Droit des affaires sera enrichi par l'ajout de nouveaux enseignements, incluant notamment un CM consacré au Droit de la donnée et un TD axé sur le Droit commercial, avec une attention particulière portée sur le commerce électronique et les enjeux numériques.

Cela entraînera l'ajout de 15 heures supplémentaires de TD.

Le programme du M2 s'inspirera du modèle du M2 Smart City, tout en étant spécifiquement orienté vers les matières liées au Droit du numérique. Il comprendra la création de 10 nouveaux cours magistraux.

Ce M2 sera proposé en alternance, bénéficiant d'un soutien financier de la chaire Smart City et Gouvernance de la donnée, qui accompagnera ce programme novateur.

Les diplômés de ce parcours pourront accéder à des opportunités professionnelles variées, notamment dans le secteur privé, au sein des services juridiques d'entreprises, que dans des cabinets spécialisés en droit du numérique.

M. MORAUX soulève la question des coûts pour les étudiants.

Le financement total de cette formation sera pris en charge par la chaire, garantissant qu'aucun frais supplémentaire ne sera exigé des étudiants.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Suffrages exprimés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
----------------------	--

- Evolution de la licence professionnelle mention maintenance et technologie : systèmes pluritechniques – parcours solutions et innovations en AgroEquipement (en 3ans)

M. Francis GIRARD enseignant à l'IUT de Chalon sur Saône et Responsable de la licence professionnelle en AgroEquipement présente l'évolution de la LP Maintenance et Technologie : Systèmes Pluritechniques (MTSP).

Le fonctionnement actuel de la LP

Créée en 2005, la LP MTSP est co-portée par l'Institut Agro Dijon et Vesoul Agro Campus. À ses débuts, les étudiants alternaient entre plusieurs campus (Dijon, Chalon, Vesoul) de 2005 à 2020. Depuis cette date, de nouveaux partenaires se sont joints à la formation, tels que le campus Agronova, avec pour objectif initial de créer une licence autonome avant de se rapprocher de l'IUT. En 2020, un nouveau groupe a été mis en place, permettant une rotation des campus, incluant Vesoul, Montargis et Le Mans, en plus de Chalon-sur-Saône. Depuis sa création, l'objectif principal a été d'offrir une formation de haut niveau, accessible à des jeunes de la région, dans le domaine spécifique des agroéquipements, allant du niveau Bac jusqu'au Master d'ingénieur.

Le recrutement :

La majorité des étudiants inscrits dans cette licence proviennent de BTS agricoles ou de formations similaires. Depuis 2005, environ 80 à 90% des étudiants sont issus de BTS, tandis qu'un faible pourcentage provient de BUT ou DUT. Pour la rentrée 2025, un Bachelor Universitaire Professionnel, initié par le Ministère de l'Agriculture et porté par les lycées agricoles, sera introduit, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de recrutement.

Pourquoi faire évoluer la licence professionnelle ? :

L'évolution de cette licence est désormais essentielle, pour plusieurs raisons :

- l'incertitude quant à l'avenir de la formation : Les référentiels des nouveaux BTS agricoles ont vu leur contenu se modifier, et les diplômés sortent avec moins de compétences techniques et scientifiques qu'auparavant.
- les enjeux technologiques : L'agroéquipement, notamment dans le domaine de la robotique, connaît une évolution rapide. Cependant, les étudiants issus de BTS manquent souvent de compétences en électricité ou en électronique.

Dans ce contexte, les partenaires du CMQ Agroéquipement (John Deere, Agrorhin, etc.) et les acteurs de la profession, à travers une enquête menée par le syndicat CMQ, ont exprimé la nécessité d'adapter la formation. Il a été décidé de transformer la LP en un cursus de 3 ans, permettant ainsi aux étudiants de développer des compétences scientifiques et techniques plus approfondies.

La refonte de la LP en 3 ans :

La licence professionnelle est désormais transformée en un cursus de trois ans, afin d'adapter la formation aux évolutions technologiques et aux besoins du secteur. Cette refonte comprend la suppression des deux parcours existants, GTEA (Gestion Technique et Économique des Agroéquipements) et ARE (Automatisme et Robotisation en Élevage), au profit de la création d'un nouveau parcours intitulé SIAE (Solutions et Innovations en Agroéquipement). Ce changement a pour objectif d'élargir la volumétrie horaire afin d'intégrer davantage de contenus en robotique et d'autres innovations technologiques.

La volumétrie horaire de la formation a été réajustée pour mieux répondre aux exigences de cette nouvelle organisation. Ainsi, les étudiants de la première année (L1) suivront 555 heures de cours, les étudiants de la deuxième année (L2) auront 679 heures, et ceux de la troisième année (L3) seront formés pendant 510 heures, ce qui représente un total de 1 744 heures sur l'ensemble du cursus.

La rentrée 2025 marquera l'ouverture de la formation en L1 en formation initiale uniquement, avec un effectif de 15 étudiants. À partir de 2026, la formation en alternance sera ouverte dès la L2, avec 15 étudiants en formation initiale et 5 étudiants en alternance. Enfin, la L3 sera ouverte à la fois en formation initiale et en alternance, avec un objectif de 52 étudiants pour cette rentrée 2025, en cohérence avec le parcours actuel.

La nouvelle version de la LP propose plusieurs points forts visant à enrichir l'expérience des étudiants et à renforcer leur employabilité. Un stage obligatoire de 12 semaines à l'étranger sera intégré dès la première année, grâce aux partenariats établis avec des institutions en Italie et en Irlande. Ce stage international permettra aux étudiants de développer leurs compétences dans un contexte international. En troisième année, un voyage d'étude d'une semaine à l'étranger sera également organisé, offrant ainsi une ouverture supplémentaire sur les pratiques et innovations du secteur agroéquipement à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, la formation inclura l'obtention de habilitations électriques B1VL et B2VL, des certifications essentielles pour les étudiants souhaitant travailler dans des environnements où les compétences en sécurité électrique sont cruciales. Un test TOEIC sera également prévu à la fin du cycle, afin d'attester des compétences linguistiques des étudiants et de favoriser leur insertion professionnelle à l'international.

Afin d'offrir davantage de perspectives professionnelles aux étudiants, un partenariat a été établi avec le centre de formation Roche, permettant de négocier des tarifs avantageux pour le passage du permis poids lourd. À ce jour, 14 étudiants se sont déjà positionnés pour cette opportunité, bien que l'âge reste un frein, car il est nécessaire d'avoir 21 ans pour obtenir ce permis.

Enfin, la formation bénéficie de liens très solides avec le secteur professionnel. Depuis plus de 20 ans, la licence collabore avec des acteurs majeurs du secteur, tels que des constructeurs et des syndicats. Un exemple concret de cette collaboration est la récupération d'une moissonneuse pour les besoins pédagogiques, illustrant l'engagement des partenaires pour garantir une formation en phase avec les attentes et les défis de la profession.

Le financement et le fonctionnement de la formation

Grâce à l'implication des partenaires du CMQ Agroéquipement, ce projet a été intégré au plan France Relance, via l'AMI CMA. Le projet, baptisé EVOFIA, bénéficie d'un financement global de 5 millions d'euros, dont 3 millions d'euros sont alloués spécifiquement au CMQ. Pour l'IUT, un fléchage de 120 000 € est prévu pour démarrer la formation, notamment pour financer l'embauche d'un enseignant contractuel sur deux ans. L'objectif est que l'alternance permette à terme de financer de manière autonome cette formation.

Depuis 2005, l'effectif en alternance était de 10 étudiants. Pour l'année 2024-2025, ce nombre devrait atteindre 30 étudiants, et à partir de la rentrée 2026, il est estimé que l'alternance comptera 40 à 45 jeunes.

Interrogé sur le seuil de rentabilité, il est estimé qu'il faut 10 étudiants en alternance par année d'étude (soit 30 pour l'ensemble de la formation).

Mme MICHEL-COLENT se demande si l'aide financière accordée par le CMA est valable sur une période de 5 ans.

Il est confirmé que l'aide est bien prévue sur cette durée, mais il est précisé que la somme spécifiquement allouée à l'IUT, soit 120 000 €, est répartie sur deux années civiles.

Mme MICHEL-COLENT demande des précisions au sujet des partenariats, notamment avec les institutions du Mans, Agronova et Montargis.

Il est précisé que les travaux actuels portent surtout sur la troisième année de la formation, avec la participation des nouveaux partenaires tels que Le Mans, Campus Agronova et Montargis. Cependant, le développement de cette licence professionnelle de trois ans repose encore sur les bases historiques de la formation, à savoir Vesoul et l'Institut Agro.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0		Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--	--

5.4 Processus d'admissions à l'uB – rentrée 2025-2026

- Accès en 1^e année de licence DEUST-PASS-DUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramètres Parcoursup

Mme Sandrine ROUSSEAUX, Vice-Présidente déléguée à la Formation pour les licences et masters, présente les modalités d'accès en première année de licence, DEUST, BUT, PASS ainsi qu'en Master 1. Elle rappelle que l'admission en première année de licence, DEUST, PASS et BUT s'effectue par le biais de la plateforme Parcoursup, tandis que l'accès en M1 se fait via l'application Mon Master.

Les éléments de cadrage pour la rentrée 2025-2026 sont présentés et soumis au vote, comprenant :

- les capacités d'accueil
- les critères d'examen des vœux (Parcoursup) / des dossiers (Mon Master)
- les autres paramètres sur Parcoursup, tels que la sectorisation et la remédiation.

Quelques modifications pour l'accès Parcoursup

Deux nouvelles formations seront introduites à la prochaine rentrée. La première est la LP Maintenance et Technologie : Systèmes Pluritechniques – Parcours Solutions et Innovations en Agroéquipement, qui s'étendra sur trois ans. La seconde est le certificat de capacité d'Orthoptiste, soutenu par la Région. Ce certificat, d'une durée de trois ans, sera délivré grâce à un partenariat avec les Universités de Strasbourg et de Franche-Comté, via un portail commun. Cette année, 12 places seront ouvertes pour cette formation.

Concernant les ajustements des capacités d'accueil, plusieurs modifications ont été apportées. La formation en Langues Étrangères Appliquées (LEA) Anglais-Italien est divisé en deux parcours : débutant et initié. Le nombre de places a été augmenté pour le parcours débutant et réduit pour le parcours initié. Par ailleurs, une révision a été effectuée sur le DEUST AGASPC – Animation du Football ; bien que la capacité globale reste à 30 places, le nombre de places proposées sur Parcoursup est désormais limité à 25, contre 30 l'année dernière.

Globalement l'uB (hors IUT) verra l'ouverture de 7 places supplémentaires, tandis que l'IUT de Chalon proposera 15 places en plus.

Enfin, la remédiation AGIL pour la L1 AES, initialement prévue sur deux ans, se déroulera désormais sur une seule année.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0		Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--	--

- Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers

Des ajustements ont été effectués dans l'organisation des formations : un nouveau Master 1, intitulé Droit du numérique, a été créé, tandis que le Master 1 Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles a été ouvert à nouveau.

En ce qui concerne les capacités d'accueil, des réductions ont été appliquées à certaines formations, en fonction du nombre d'inscrits de l'année précédente. Toutefois, dans l'ensemble, le nombre de places offertes augmente entre la session 2024 et la session 2025, avec un total de 72 places supplémentaires.

Avis CFVU	Favorable/Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Suffrages exprimés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
----------------------	--

5.5 Partenariat entre l'ESM et l'uB pour l'organisation des enseignements du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musiciens, valant grade de licence

Le partenariat pour l'organisation des enseignements du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) est présenté par M. Philippe GONIN de l'Ecole Supérieure de Musique (ESM) Bourgogne-Franche-Comté.

Historique

En 1999, l'Université de Bourgogne est devenue un partenaire privilégié du Centre de Formation des Enseignants en Danse et Musique (CEFEDM). Puis, en 2009, ce partenariat s'est transformé avec la création du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM), habilité à délivrer, en plus du Diplôme d'État, le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM). À l'origine, ce diplôme était couplé avec une licence afin d'avoir la reconnaissance du grade de licence. Cependant, depuis le décret du 27 janvier 2020, le DNSPM confère désormais un grade équivalent à celui de la licence. En conséquence, les étudiants titulaires du DNSPM n'ont plus besoin d'obtenir une licence pour valider leur niveau.

Face à cette évolution, il a été décidé de réorganiser le DNSPM de l'ESM, un projet dans lequel l'uB joue un rôle important.

Présentation de la maquette

Dans la nouvelle maquette du diplôme, les enseignements de langues et portant sur l'histoire de la musique, sont dispensés par des enseignants de l'uB.

Dans cet esprit de collaboration renforcée, l'un des objectifs est de promouvoir davantage l'initiation à la recherche. Des modules spécifiques ont été créés pour intégrer une composante de recherche plus significative dans le programme. Cette orientation vise à préparer les étudiants à la recherche tout en consolidant leur expertise musicale.

Calendrier et mise en œuvre de la collaboration

Le calendrier de mise en œuvre du projet prévoit plusieurs étapes clés. D'ici le 16 décembre 2024, les dossiers des écoles devront être déposés, accompagnés des nouvelles conventions signées avec les universités partenaires. Au premier trimestre de 2025, ces dossiers seront instruits par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Ensuite, au printemps, entre avril et mai 2025, les dossiers seront présentés devant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) pour validation, suivie de la publication du décret afférent.

Parallèlement, un travail collaboratif est en cours concernant la rédaction d'une convention entre l'ESM et l'uB. Cette convention vise à renforcer les liens entre les deux établissements et à assurer une participation active et réciproque dans leurs instances respectives. Un des objectifs majeurs est de donner une véritable place à l'uB dans les enseignements liés à la recherche, notamment en matière de méthodologie et d'initiation à la recherche musicale. Cette collaboration se structure également autour de l'idée de favoriser la poursuite d'études en master, de préférence dans le cadre du programme proposé par l'uB, tout en veillant à l'intégration harmonieuse des enseignements existants dans la licence de musique et musicologie. Le tout se fait dans une logique de coût constant, afin de maintenir la viabilité financière du projet.

Enfin, des discussions sont en cours concernant la mise à disposition des salles, notamment en raison de l'intégration de l'ESM à l'EPE. Des échanges sont actuellement en cours, en particulier avec le pôle patrimoine, pour définir les modalités précises de cette mise à disposition. Cette collaboration entre l'ESM et l'uB constitue un pas important vers une offre de formation musicale innovante et adaptée aux besoins des étudiants et des professionnels du secteur.

M. DUBOIS soulève la question de l'intégration de la recherche dans le programme et de son influence sur l'employabilité des étudiants. Il interroge sur la manière dont ce volet peut renforcer les perspectives professionnelles des diplômés.

En réponse, il est souligné que le développement de la recherche-crédation est en forte croissance, notamment en Amérique du Nord, et qu'il commence à prendre une place de plus en plus significative en France. Cette tendance s'inscrit dans une volonté de rendre l'enseignement supérieur en musique plus accessible et pertinent pour le monde professionnel actuel. En effet, l'enseignement supérieur en musique a longtemps été perçu comme trop élitiste, et cette réflexion vise à doter les étudiants de compétences plus concrètes, mieux adaptées aux attentes des conservatoires modernes. Il est important de noter que 80 % des élèves abandonnent le conservatoire avant d'obtenir un diplôme. Dans ce contexte, l'objectif du programme est de former des enseignants capables d'orienter les futurs élèves de manière plus ouverte et diversifiée.

Le master proposé reste un master de recherche, mais il présente un format mixte. Les étudiants y sont évalués par blocs de compétences, ce qui leur permet de renforcer leur approche, tant pédagogique que professionnelle. De plus, l'ouverture à l'alternance revêt une importance particulière dans ce parcours, car elle permet aux étudiants d'acquérir une expérience pratique en lien direct avec le monde du travail.

Mme ROUSSEAUX exprime sa gratitude envers les porteurs de projet pour leur implication et les travaux réalisés dans un délai restreint, soulignant ainsi l'effort collectif fourni pour mener à bien cette initiative.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Suffrages exprimés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21
----------------------	---

5.6 Conventions pédagogiques

Mme MICHEL-COLENT présente les dix-sept conventions pédagogiques portées à l'étude des membres de la CFVU :

- une convention de formation et de renversement entre le Département de maïeutique de l'UFR Sciences de Santé, agissant pour l'uB et l'Observatoire Régional de la Santé. Dans le cadre de la formation de sage-femme, l'ORS est mobilisé pour intervenir dans l'UE 4 à raison de 4 interventions.
- une convention de financement entre l'UFR Lettres et philosophie, agissant pour l'uB et l'Etat. Il porte sur un financement attribué par l'Etat à hauteur de 55 000 €, dans le cadre du Diplôme Universitaire Passerelle -Etudiants en exil.
- une convention de subvention entre l'UFR Lettres et philosophie, agissant pour l'uB et le réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS). Dans le cadre de son programme AIMES (accueil et intégration des migrants dans l'enseignement supérieur), une subvention de 17 500 € est accordée pour soutenir le projet DU Passerelle (année 2024-2025).
- une convention de partenariat entre l'UFR Lettres et philosophie, l'UFR lettres-EAD, agissant pour l'uB et l'université de Lorraine et le SUP-FC de l'Université de Franche-Comté. Elle permet aux universités de

compléter l'offre de formation à distance, notamment pour les enseignements à choix des étudiants inscrits en licence, et de faciliter l'accès aux cours en ligne.

- une convention de partenariat entre Polytech Dijon, agissant pour l'uB et l'ENSAM de Cluny. Elle définit les conditions et les modalités de collaboration pédagogique pour initier les étudiants aux procédés de forge et de fonderie.
- un avenant à une convention entre l'IUVV, agissant pour l'uB et la BSB. L'IUVV assure des enseignements et accueille des étudiants de la BSB dans ses locaux, en échange d'un reversement financier.
- une convention de partenariat entre Polytech Dijon agissant pour l'uB et le lycée Janot de Sens. Le lycée assure des enseignements dans le domaine de la plasturgie, pris en charge par Polytech.
- une convention de partenariat entre Polytech Dijon agissant pour l'uB et l'ESTP Paris. Elle formalise les axes de collaboration pour l'année académique 2024-2025, portant sur l'enseignement, la recherche, le partage de locaux et la vie étudiante.
- six conventions de partenariat entre l'UFR STAPS agissant pour l'uB et des associations de patients (DUC Tennis, Comité Départemental Handisport 21, RUBieS Dijon, PLURADYS, l'OPAD, SAJ Chantournelle). Elles fixent les modalités d'animation de séances d'activité physique adaptée, encadrées par des professionnels, dans les locaux de l'UFR STAPS de Dijon ou du laboratoire INSERM U 1093, au bénéfice des étudiants en formation.
- une convention entre l'UFR Sciences de Santé, agissant pour l'uB et l'Agence Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté. Cette programmation budgétaire pour l'année 2024 vise à mettre en place une formation optionnelle en langue des signes, accessible à tous les étudiants en santé. L'ARS accorde une subvention pour financer cette initiative.
- une convention de reversement entre l'UFR Sciences de Santé, agissant pour l'uB et l'université de Lorraine. Dans le cadre du master interrégional de santé publique en formation à distance (parcours ERCE, PPS et Éthique), il est prévu que chaque étudiant inscrit verse les droits administratifs à l'uB et les droits pédagogiques à l'Université de Lorraine. Les modalités financières de ce reversement sont spécifiées dans la convention.
- une convention de reversement entre l'UFR Sciences de Santé, agissant pour l'uB et le CHU de Dijon (CESU 21). Il permet au CESU 21 d'accueillir 300 participants pour une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--

6. Poids de la culture à l'uB, un atout pour l'EPE

Ce point est reporté en raison de l'absence du porteur de projet.

Fin de séance : 16h55